



Caisse de Prévoyance et de
Retraite des Notaires

Le fil d'info

L'actualité de votre caisse



Béatrice CRENEAU-JABAUD
Président de la Caisse de Prévoyance
et de Retraite des Notaires

Mes chers Confrères, Mesdames, Messieurs,

Votre caisse a participé, comme chaque année, au congrès des Notaires de France.

Je veux, ici, remercier les très nombreux confrères qui nous ont fait l'honneur de se déplacer sur notre stand. Ce fut un réel plaisir, pour l'équipe de la CPRN, de les accueillir au cours de ces trois journées.

Le bilan est positif et encourageant.

Plus de 450 rencontres.

Plus de 300 consultations - bilan/retraite.

Lors des entretiens accordés, nous avons constaté une forte demande des notaires en exercice. Ils souhaiteraient pouvoir augmenter leur niveau de retraite, soit en cotisant davantage, soit en adhérant à un pilier supplémentaire géré et piloté par la CPRN.

Des Notariats étrangers et ultramarins sont également intéressés par notre modèle de protection sociale et particulièrement par celui de notre Caisse.

La commission de réflexion va étudier dans les prochains mois ces deux sujets. Le premier avait déjà été évoqué par PRO ACTION RETRAITE, à l'occasion de la réforme des retraites. Le modèle proposé pourrait être, au-delà de nos régimes complémentaires existants, celui de la caisse de retraite des Pharmaciens : un régime supplémentaire en capitalisation géré par la CPRN avec déductibilité fiscale des cotisations versées.

Quant aux retraités, ils ont été nombreux à nous remercier pour l'anticipation, en juillet dernier, de la revalorisation des retraites complémentaires. Il faut souligner que parmi les caisses de professions libérales, seules deux d'entre elles dont la CPRN, ont décidé d'accorder une avance. L'AGIRC-ARRCO n'avait pas voulu anticiper et accompagner l'augmentation accordée par le gouvernement sur le régime de base (4 %).

Le Conseil d'Administration de la caisse a décidé, le 9 novembre dernier, de confirmer cette dernière et d'aller au-delà. À l'unanimité, le conseil a décidé pour l'année 2023 d'augmenter les pensions de retraite de la manière suivante :

- section B : année 2023 +3,05 % (dont 2,50 % déjà octroyés en juillet 2022) ;
- section C : année 2023 +5,24 % (dont 4 % déjà octroyés en juillet 2022) ;
- régime des Cours d'Appel de Colmar et Metz : année 2023 +5,24% (dont 4 % déjà octroyés en juillet 2022).

La décision du Conseil d'Administration a tenu compte des recommandations de notre actuaire, du contexte économique avec une période de taux en forte hausse, d'une inflation qui repart, des marchés boursiers plus que volatils (+9 % en 2017, -11 % en 2018, +29 % en 2019, -6 % en 2020, +32 % en 2021, -13 % depuis début 2022).

Le pilotage assuré par le Conseil d'Administration est responsable des engagements pris pour l'avenir du régime. Il appartient au Conseil d'Administration de veiller à l'équilibre et l'équité intergénérationnelle des régimes complémentaires. Aussi nous sommes attentifs à assurer aux allocataires une retraite en constante évolution. Ce fut le cas ces dernières années. La retraite moyenne est en constante progression, elle a augmenté de 900 euros par an depuis ces six dernières années.

Je profite de ce FIL D'INFO pour exprimer mes vives félicitations à **Maître Sophie SABOT-BARCET** pour son élection à la Présidence du Conseil Supérieur de Notariat et lui souhaiter, ainsi qu'aux membres de son Bureau, un mandat pleinement réussi et satisfactions dans ses nouvelles et prestigieuses fonctions.

Je tiens également à remercier **Maître David AMBROSIANO** pour sa présidence courageuse, son engagement total pour la défense et la promotion du Notariat et particulièrement pour les relations confraternelles entretenues entre nos deux institutions.

Bien confraternellement.

page 2

- **PILOTAGE DES RÉGIMES 2023**

page 3

- **LA CPRN VERS UNE QUALITÉ DE SERVICE TOUJOURS PLUS PERFORMANTE**

page 4

- **VOTRE PORTAIL EN CONSTANTE ÉVOLUTION POUR FACILITER LA GESTION DE VOS COTISATIONS**
- **NOUVEAUTÉ 2022**

page 5

- **ÉVÈNEMENT**
- **ACTION SOCIALE**
- **PARTENARIAT AVEC L'ANNOR**



PILOTAGE DES RÉGIMES 2023

LA CPRN TOUJOURS AGILE FACE À UNE SITUATION ÉCONOMIQUE COMPLIQUÉE

INDICATEURS DÉMOGRAPHIQUES

11 546 actifs

Moyenne d'âge 46,83 ans

8 249 allocataires

5 522 retraités

Moyenne d'âge 75,52 ans

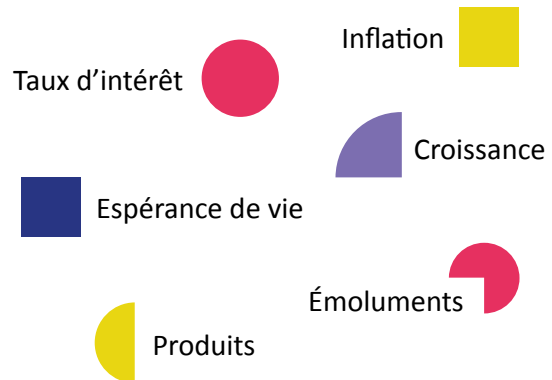
Âge moyen à la liquidation 65,33 ans

2 561 conjoints survivants

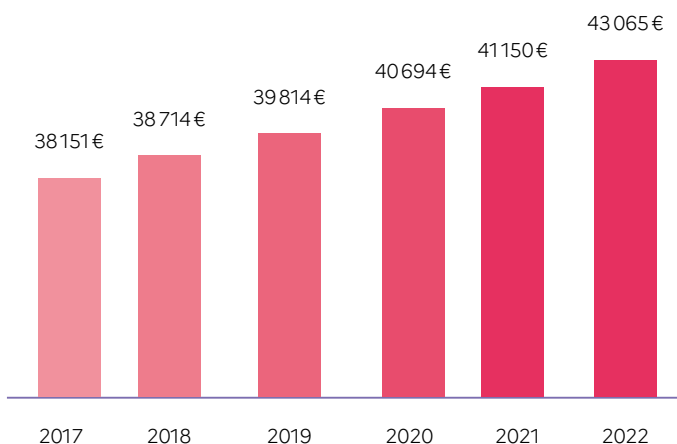
Moyenne d'âge 81,64 ans

124 enfants inaptes / -21 ans

INDICATEURS ÉCONOMIQUES



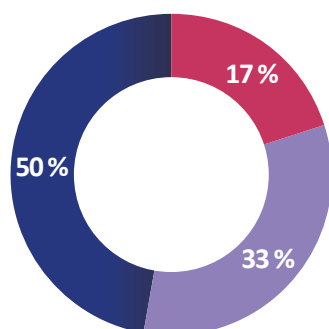
ÉVOLUTION DE LA PENSION DE RETRAITE DE 2017 À 2022



Béatrice CRENEAU-JABAUD
Présidente de la CPRN

« Face à la très forte inflation depuis le début de l'année, le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité pour l'année 2023 d'augmenter les pensions de retraite afin de préserver le pouvoir d'achat des retraités. »

RÉPARTITION DES RÉGIMES



■ Régime de base
■ Section B
■ Section C

REVALORISATION DES PARAMÈTRES 2023

Revalorisation des cotisations

Section B	260,00 €
Section C	17,69 €
Régime de Colmar et Metz	17,69 €

Revalorisation des prestations

Section B	16,88 € (+3,05 %)
Section C	0,8630 € (+5,24 %)
Régime de Colmar et Metz	0,8630 € (+5,24 %)

LA CPRN VERS UNE QUALITÉ DE SERVICE TOUJOURS PLUS PERFORMANTE

LE PORTAIL SÉCURISÉ DE LA CPRN : L'OUTIL INDISPENSABLE POUR NOS AFFILIÉS

Un portail conçu pour chaque profil :

Authentification par :



pour les actifs



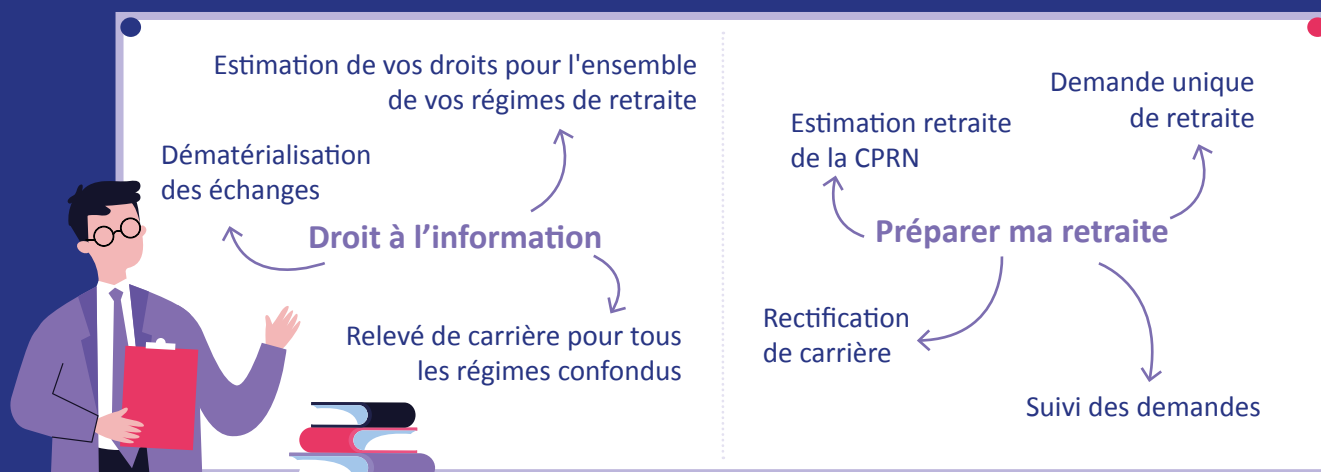
pour les retraités, les bénéficiaires et les hors exercice

Un portail facile d'accès, simple et rapide

POUR LES ACTIFS

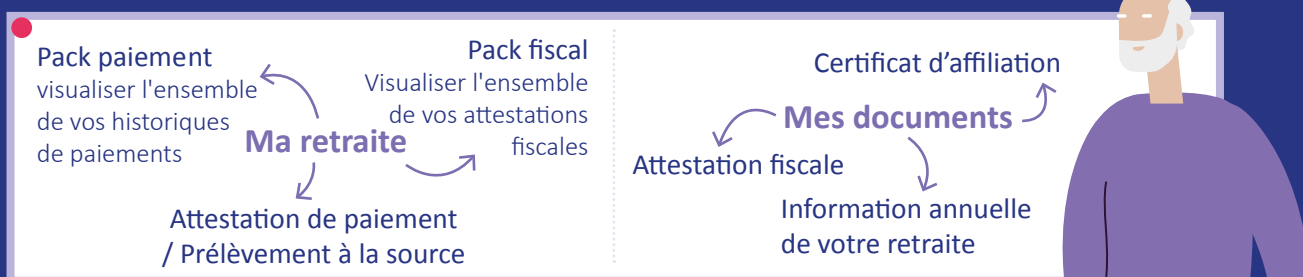
Vous êtes déjà + de 7 000 notaires à nous faire confiance. N'attendez plus pour créer votre compte !

Service de consultation et de modification des données



POUR LES RETRAITÉS

Service de consultation et modification des données



TOUS LES SERVICES ET LES DOCUMENTS SONT CONSULTABLES ET TÉLÉCHARGEABLES EN QUELQUES CLICS!

+3 000
estimations retraites réalisées

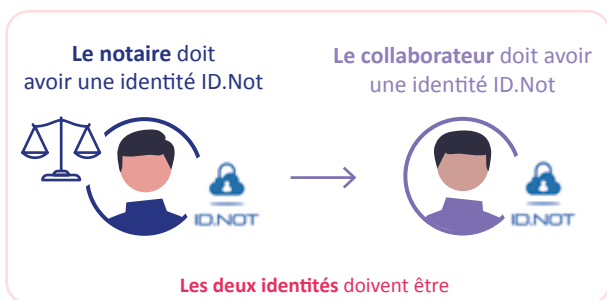
+18 000
décomptes des cotisations téléchargés

+7 000
attestations fiscales téléchargées

VOTRE PORTAIL EN CONSTANTE ÉVOLUTION POUR FACILITER LA GESTION DE VOS COTISATIONS

DÉLÉGUER L'ACCÈS À SON ESPACE PERSONNEL, C'EST POSSIBLE !

Déléguer son accès à son collaborateur



Une fois la délégation transmise par le notaire, le délégataire dispose d'**un accès limité** aux services en lien avec l'étude :



- Les données professionnelles
- Les informations relatives au calcul de vos cotisations
- Le décompte des cotisations
- L'attestation fiscale

“ Notre équipe est à votre écoute pour vous accompagner dans cette démarche. ”



Pour plus d'information, des supports de communication et des vidéos sont disponibles sur notre site internet CPRN :

<https://www.cprn.fr/>

→ Un service dédié pour répondre à vos questions. 99% des réponses en moins de 24h.



Vidéo tuto disponible

NOUVEAUTÉ 2022

Les documents sous format papier que l'on vous adresse habituellement chaque fin d'année par voie postale seront désormais dématérialisés et uniquement disponibles sur votre portail sécurisé.

Au mois de novembre : Rachat section B - Changement de parts - Classe d'affection



La CPRN vous adressera une notification par mail.



Une communication sera également faite sur le site internet.



La CPRN vous remercie pour votre collaboration dans sa démarche verte et durable afin de réduire son impact sur l'environnement.

ÉVÈNEMENT

RETOUR SUR LE CONGRÈS DES NOTAIRES 2022



L'équipe de la CPRN a été ravie de vous accueillir à Marseille et vous remercie pour votre visite au congrès des notaires.

Vous avez été nombreux à nous faire part de votre satisfaction suite à votre entretien.

Toute l'équipe vous remercie pour votre attachement à notre caisse.
Rendez-vous l'année prochaine à Deauville !



Questionnaire QR Code complété par les notaires



Satisfaction

2,98/3

L'action sociale

en quelques chiffres

40% d'hommes

60% de femmes

35% d'aides récurrentes

65% d'aides ponctuelles

Près d'une centaine
de demandes traitées

+80% des demandes
acceptées en 2022

VOTRE CAISSE

TOUJOURS PRÉSENTE À VOS CÔTÉS

Face à la fragilité de certains affiliés et à la montée du coût de l'énergie, la CPRN a lancé une nouvelle campagne d'information afin de présenter ses offres d'accompagnement personnalisées.

Plusieurs dizaines de demandes d'aides ont été étudiées par le comité d'action sociale :

- aide au confort du retraité ;
- prise en charge des frais de santé ;
- soutien financier face au coût de l'énergie.

PARTENARIAT AVEC L'ANNOR

Dans le cadre de son partenariat avec l'association des notaires retraités, la CPRN a été conviée à participer à une réunion d'information des notaires retraités des quatre départements de la cour d'appel de Versailles le 15 novembre 2022, ainsi qu'à l'Assemblée Générale annuelle du 9 décembre 2022.





À votre écoute !

Notre équipe est à votre disposition pour répondre à vos demandes d'information, de conseils et pour bénéficier d'entretiens personnalisés
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Caisse de Prévoyance et de Retraite des Notaires

43, avenue Hoche - 75008 Paris | Tél. +33 (0)1 53 81 75 00 | contact@cprn.fr

Lettre d'information, réalisée par la CPRN - 43, avenue Hoche - 75008 Paris - Tél. +33 (0)1 53 81 75 00 |

Directeur de publication : Jean-Paul MULLER

Rédaction : CPRN | Réalisation graphique : Agence Latitude - 0181/22 | Crédit photos : Adobe stock®

Impression : Imprimerie Chauveau - 7, avenue Gustave Eiffel - 28630 Gellainville

